

Décision 25-DCC-182 du 06 août 2025

relative à la prise de contrôle exclusif du fonds de commerce détenu par la SAS SOPEMA (Société Persannaise de Matériel Automobile) par la société SAS Vauban Ouest Auto

Posted on: 08 août 2025 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Société SAS Vauban Ouest Auto

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)**

Fonds de commerce détenu par la
société SOPEMA (Société Persannaise
de Matériel Automobile)

Lire

Le texte intégral de la décision
135.68 Ko